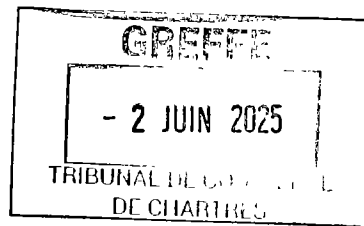


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/06/2025 - B2025/004064 - 2023 B 00567 - 952 576 577 - A.R.A.E.

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 12/05/2023 au 30/06/2024



A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp that is partially obscured by the signature.

ETATS DE SYNTHESE



COGEP

Bilan Actif

		30/06/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 340	836	5 504	
	Autres immobilisations corporelles	37 695	6 731	30 964	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 385		8 385	
TOTAL (II)		52 435	7 567	44 868	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	24 820		24 820	
	Autres créances	7 764		7 764	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 256		3 256	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 144		1 144	
	TOTAL (III)	36 985		36 985	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		89 419	7 567	81 853	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

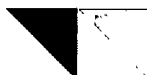
30/06/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	41 915	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	42 915	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 085	
	Dettes fiscales et sociales	33 852	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	38 938	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	81 853	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		41 915,19	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		38 938	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 12/05/2023 au 30/06/2024

ANNEXE



COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.A.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de **81 853** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **41 915** euros

L'exercice a une durée de **14** mois, recouvrant la période du **12/05/2023** au **30/06/2024**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/06/2024** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			6 340			6 340
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			32 300			32 300
	Matériel de bureau, mobilier			5 395			5 395
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			44 035			44 035
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			15			15
	Prêts et autres immobilisations financières			8 385			8 385
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			8 400			8 400
TO TAL				52 435			52 435

--	--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		836		836
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		5 922		5 922
	Matériel de bureau, mobilier		809		809
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 567		7 567
TOTAL			7 567		7 567

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 385		8 385
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 820	24 820	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 764	7 764	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 144	1 144	
TOTAL DES CREANCES		42 113	33 728	8 385
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 085	5 085		
	Personnel et comptes rattachés	13 794	13 794		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 171	11 171		
	Impôts sur les bénéfices	6 834	6 834		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 830	1 830		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	224	224		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		38 938	38 938		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		10 920
Autres créances clients		10 920
<i>Clients - Factures à établir</i>	10 920	

Charges à payer

30/06/2024

Total des Charges à payer		1 151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fourn. Fact. Non Parven.</i>	<i>1 087</i>	1 087
Dettes fiscales et sociales <i>Etat Charges à payer</i>	<i>63</i>	63

Charges et Produits constatés d'avance

	30/06/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 144	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 144	

--

Capital social

30/06/2024		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			
	Emises pendant l'exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
CHARTRES

CS 40229 - 22 boulevard Chasles
28008 CHARTRES CEDEX

Tel. : 01 86 86 05 78 / www.greffe-tc-chartres.fr - www.infogreffe.fr

REL.1 CPTÉ - 952 576 577 - 2023800567
A.R.A.E.
M. RUS Adrian-Gheorghe
5 Rue des Fontaines
28190 ORROUER

Chartres, le 06/05/2025

Référence : REL 1 / 2023B00567 / 952 576 577 RCS Chartres

RAPPEL D'OBLIGATION LEGALE - COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables de l'exercice clos le **30/06/2024** et ne respecte pas ainsi les dispositions des articles L. 232-21 à L. 232-23 et R. 123-112 du code de commerce, lesquelles prévoient que :

Toute société commerciale est tenue de déposer au greffe du Tribunal de Commerce, **dans le mois** suivant leur approbation par l'assemblée générale ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique, en **un** exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) et, le cas échéant, le rapport de gestion, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée,
- En cas de refus d'approbation, une copie de la délibération de l'assemblée.

Je vous prie de bien vouloir effectuer votre dépôt en ligne sur www.inpi.fr/formalites-entreprises/guichet-unique dans le délai d'un mois. Il vous suffit de renseigner les informations relatives à votre dépôt, de joindre les pièces justificatives ci-dessus numérisées et de payer en ligne.

Si vous ne souhaitez pas procéder au dépôt en ligne, vous avez toujours la possibilité, dans le même délai d'un mois, de nous adresser un exemplaire des documents ci-dessus énumérés, certifiés conformes et signés en original par le représentant légal, accompagnés de la somme de **47,33 €**, par exercice déposé, en règlement des frais de publicité légale par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de Chartres en rappelant la référence de ce courrier.

Les petites entreprises et les micro-entreprises peuvent opter, sous certaines conditions*, pour la confidentialité de leurs comptes annuels.

Dans ce cas, les documents comptables doivent être accompagnés d'une déclaration de confidentialité des comptes annuels (micro-entreprises) ou du compte de résultat (petites entreprises).

Toute infraction à l'obligation de dépôt est passible pour le dirigeant d'une amende de 1 500 euros, pouvant être portée à 3 000 euros, en cas de récidive. Par ailleurs, aux termes de l'article L.611-2 II du code commerce, le Président du Tribunal de Commerce peut adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte.

Enfin, la société commerciale qui s'abstient de déposer ses comptes au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Greffier Associé,

* : L'entreprise ne doit pas dépasser les seuils fixés pour deux des trois critères suivants :

La micro-entreprise : le total du bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires à 700 000 euros et le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice à 10
La petite entreprise : le total du bilan est fixé à 4 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires à 8 000 000 euros et le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice à 50

Les documents déposés par voie postale ne doivent pas comporter d'agrafes

SASU A.R.A.E.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 5 rue des Fontaines

28190 ORROUER

952 576 577 RCS CHARTRES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2024, s'élevant à 41.915,19 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le résultat s'élevant à 41.915,19 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant,
- de doter la réserve légale à hauteur de 100.00 €
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à 41.815,19 €
au compte "Autres réserves"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

R. A
